



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1^{er}-10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par Religious of the Sacred Heart of Mary et International Association of Schools of Social Work, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Vers l'élimination de la pauvreté : lutter contre le travail informel

L'élimination de la pauvreté continue de soulever des défis sans précédent pour la communauté mondiale alors même que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) engage tous les États Membres à éliminer la pauvreté sous 15 ans. Religious of the Sacred Heart of Maryet International Association of Schools of Social Works'efforcent de réduire les inégalités, de renforcer les droits de l'homme et de lutter contre la pauvreté, en particulier parmi les plus vulnérables. Nous pensons que les femmes qui travaillent dans le secteur informel peuvent jouer un rôle essentiel dans la réalisation du Programme 2030.

Le Programme 2030 vise à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » (objectif 1). Cet objectif est irréalisable si les populations les plus vulnérables du monde restent exclues des cadres juridiques et sociaux existants. La structure de l'économie n'offre pas aux femmes l'égalité d'accès aux débouchés et aux ressources, et celles qui vivent dans la pauvreté sont souvent contraintes de se tourner vers des activités du secteur informel pour répondre aux besoins leur famille. Puisque les activités informelles sont rarement enregistrées ou réglementées, le secteur n'est pas reconnu comme contributeur au produit intérieur brut (PIB). Or, dans les pays en développement où le secteur informel emploie plus de la moitié de la main-d'œuvre, sa contribution au bien-être économique et social de la population est incontestable. Pourtant, les travailleurs du secteur informel ne bénéficient pas des mêmes avantages et des mêmes droits que les employés du secteur formel. Les stratégies visant à éliminer la pauvreté doivent tenir compte de la problématique hommes-femmes et cibler de multiples sources de discrimination croisées. Reconnaître et valoriser le travail non rémunéré des femmes dans le secteur informel profitera à l'économie et contribuera à la réalisation des objectifs 1, 5 et 8.

Selon « Le progrès des femmes à travers le monde 2015-2016 », l'une des formes d'emploi informel les plus vulnérables est la contribution à l'activité familiale : 63 % des employés ne recevant pas de rémunération directe au sein d'entreprises familiales sont des femmes. Les soins et travaux domestiques non rémunérés sont d'autres formes d'emploi informel dont les tâches s'étendent de la préparation des repas à la prise en charge des membres des communautés vulnérables, en passant par les corvées d'eau et la collecte des déchets. La valeur de ce travail n'est pas comptabilisée dans les statistiques nationales. La cible 5.4 des objectifs de développement est la suivante : « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ».

La participation des femmes dans le secteur informel est souvent liée à des réseaux d'appui social renforcés au niveau local. La récente étude portant sur 70 projets communautaires dans 25 pays menée par le Comité des ONG sur le développement social souligne leur capacité à contribuer efficacement au bien-être économique et au statut social des membres tout en servant à renforcer l'engagement politique et l'égalité des sexes au niveau de la communauté. Le succès

des initiatives menées par des femmes en matière d'amélioration des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire est associé au renforcement de l'estime de soi, à l'amélioration des relations communautaires et à la participation active à la prise de décisions au niveau local. Les conclusions montrent que l'approche communautaire participative est efficace tant pour promouvoir le développement social que pour obtenir des retombées positives.

Bien que ces groupes communautaires ne soient pas préparés pour faire face aux effets des changements climatiques et aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations qui en découlent, leur forte cohésion sociale s'avère générer une résilience en période de choc. Sur les 70 projets étudiés, moins de dix faisaient état de subventions publiques. Toutefois, dotées des ressources suffisantes, les initiatives communautaires au niveau local présentent un potentiel inexploité. Voici des exemples d'initiatives locales rurales réussies et susceptibles de servir de modèle novateur à une approche intégrée de l'élimination de la pauvreté :

- Les associations locales de producteurs ruraux de Bahia (Brésil), qui transforment de manière durable les produits cultivés localement, préviennent le gaspillage de nourriture, alimentent le marché local et contribuent à un programme alimentaire gouvernemental.
- Une entreprise coopérative gérée par des personnes handicapées dans l'état d'Edo (Nigéria) fournit du kérosène, une ressource rare, dans des zones reculées.
- Un centre d'appui au développement communautaire dirigé par des femmes de Marange (Zimbabwe), une zone sujette à la sécheresse, a gagné le respect des dirigeants masculins traditionnels en élaborant divers projets générateurs de revenus, dont une initiative tenant compte de la problématique de la sécheresse qui met en avant la conservation des ressources naturelles.
- Des groupes d'entraide à l'épargne, au sein des populations Dalit dépourvues de terres d'une communauté rurale d'Inde, ont contribué à la redistribution des terres, au renforcement des interactions au-delà des divisions de caste et à la baisse des taux de mariage des enfants et d'abandon scolaire des filles.

Même si l'emploi informel a pu avoir un impact positif sur la vie de travailleurs qui, autrement, n'auraient eu aucun moyen de subsistance, il a aussi eu des répercussions sexistes. Dans les zones rurales où les ressources en eau sont limitées, les femmes et les filles sont chargées d'en approvisionner leur foyer et leur communauté. La corvée d'eau est une responsabilité non rémunérée, physique, qui prend du temps et empêche les femmes et les filles de générer des revenus formels ou d'accéder à l'éducation. La sécheresse, les inondations et la déforestation accroissent le temps non rémunéré et les risques pour les femmes et les filles chargées de chercher de l'eau dans des régions où les changements climatiques et les conditions météorologiques difficiles en limitent considérablement l'accès. De récentes données sur les liens entre l'inégalité des sexes dans l'éducation et le taux de croissance du PIB donnent à penser qu'une plus grande égalité en matière de scolarisation a un impact positif sur le PIB. Les investissements des pouvoirs publics dans l'amélioration de l'accès à l'eau auraient donc le double effet de permettre aux filles d'aller à l'école tout en stimulant les retombées économiques.

La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) organisée à Quito, en Équateur, envisage des villes ouvertes à

tous, sûres, résilientes et durables. Le Nouveau Programme pour les villes comprend un engagement explicite « à valoriser la contribution des travailleurs pauvres à l'économie informelle, particulièrement les femmes, y compris la contribution des travailleurs non rémunérés, des travailleurs domestiques et des travailleurs migrants aux économies urbaines [...] », et ajoute : « Il importe d'améliorer, pour ces travailleurs, les moyens de subsistance, les conditions de travail, la sécurité des revenus, la protection juridique et sociale, l'accès aux compétences, aux ressources et à diverses formes d'appui, ainsi que la représentation » (point n° 59). La reconnaissance et la valorisation des apports sociaux, culturels et économiques de l'intégration de l'économie informelle dans la vie urbaine sont essentielles pour éliminer la pauvreté.

L'une des stratégies importantes mises en avant lors d'Habitat III avait trait à l'exploitation du pouvoir de transformation des communautés locales par le biais de la planification et de la budgétisation participatives. Le témoignage de femmes vivant dans des taudis et des implantations sauvages de pays aussi divers que le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud et le Pérou nous éclaire sur le rôle crucial qu'elles ont à jouer dans les projets de réfection et de planification participatives au niveau local. La connaissance des besoins de leur communauté et la collecte des données nécessaires pour les autorités locales deviennent un levier permettant aux femmes de s'asseoir à la table des négociations. C'est là qu'elles peuvent exprimer les besoins de la communauté et participer à la planification des services de base si souvent refusés aux résidents des secteurs les plus marginalisés des villes.

Les ramasseurs de déchets du secteur informel et les personnes engagées dans le recyclage fournissent d'importants services environnementaux qui contribuent à atténuer les effets des changements climatiques, à réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre et à reconstituer les matériaux recyclables. Bien que leur travail contribue à réduire la pression sur l'extraction de matières premières, il est rarement évalué dans la planification urbaine et de la budgétisation.

Notre expérience à Belo Horizonte (Brésil) fournit un exemple de « meilleure pratique » tiré de plus de 25 ans d'engagement auprès des ramasseurs de déchets organisés en coopératives. La mobilisation sociale a abouti à l'approbation d'une politique nationale qui, en 2008, a reconnu l'importance des coopératives informelles. Les autorités locales ont jeté les bases juridiques de partenariats entre les coopératives de ramasseurs de déchets et les programmes de recyclage municipaux et la profession est désormais reconnue sur le plan légal. Une législation progressiste a conduit à la reconnaissance et à la prise en compte des travailleurs du secteur informel, contribuant ainsi à « recycler des vies ». C'est le cas de la coopérative Asmare, qui a aidé des membres sans abri à acquérir des moyens de subsistance et à quitter la rue, ce qui a amélioré leur visibilité, leur dignité et leur inclusion sociale.

Nous appelons les États Membres à s'emparer des questions liées aux femmes en situation de pauvreté dans le secteur informel en élaborant des stratégies dans quatre domaines :

1. RECONNAISSANCE

Les contributions économique, environnementale et communautaire des travailleurs du secteur informel doivent être reconnues de manière explicite et l'appui aux groupes locaux doit être renforcé.

2. POLITIQUE

a) Les politiques affectant le bien-être et les moyens de subsistance des personnes évoluant dans le secteur informel doivent tenir compte des disparités entre les sexes et recueillir la voix des femmes et leurs besoins.

b) L'accès à la protection sociale de base doit être un droit fondamental pour tous, secteurs formel et informel confondus. Nous appelons à la mise en œuvre de la Recommandation n° 202 de l'OIT.

c) Chaque travailleur, qu'il soit employé dans le secteur formel ou informel, doit être couvert par une réglementation adéquate en matière de sécurité et d'hygiène professionnelles, par exemple en ayant accès aux soins de santé d'urgence.

d) Les cadres juridiques doivent être élargis, ou créés, de manière à prendre en compte les travailleurs du secteur informel en accordant une attention particulière à l'utilisation des terres et aux droits fonciers, au droit du travail en général et à la suppression des obstacles qui les marginalisent.

3. INFRASTRUCTURE

Reconnaissant que l'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit de l'homme fondamental et une condition préalable à une vie de dignité pour tous, les pouvoirs publics doivent financer et fournir un accès abordable aux services essentiels en impliquant les populations locales dans la planification de l'amélioration des infrastructures.

4. APPROCHE PARTICIPATIVE

La participation active de travailleurs du secteur informel à l'élaboration de politiques et de solutions de planification doit être prioritaire.
